

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 JUILLET 2009**

Conseillers municipaux absents et excusés : Jean-Philippe REPIQUET (qui a donné procuration à Marie-Agnès TOURNON).

Secrétaire de séance : Gilles PONCHON.

Trois observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal :

- dans l'article de la préparation du comice agricole, il fallait lire :

« les trois comédiens évolueront éventuellement... »

- dans l'article du Tennis Club :

« le stage de remise à niveau est de 700 € ».

- dans l'article sports :

« l'assemblée générale du club de Basket aura lieu le vendredi 26 Juin à la salle des fêtes. »

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire fait une mise au point par rapport au courrier que Monsieur Michel BORNE a adressé personnellement aux élus, sauf au Maire.

### **I. URBANISME ET CONSTRUCTION :**

Les dossiers examinés sont les suivants :

\* Déclaration préalable :

- déposée le 17 Juin 2009 par Mme MARTINEZ SAIZ et M. FOUICHE, domiciliés 112 rue Carnot pour installation de 2 capteurs solaires sur le toit pour un chauffe eau solaire (dimensions 2 m x 2 m). Propriété cadastrée section AB n° 287 = 265 m<sup>2</sup>. Hors périmètre du château. Zone UA au P.O.S. Avis favorable de la D.D.E le 30 Juin 2009.

\* Permis de Construire :

- déposé le 20 Juin 2009 par Mme REYNAUD DULAURIER, domiciliée à PANISSAGE et M. LABLABJIAN, domicilié à JAILLANS, Drôme pour la construction de 2 maisons individuelles jumelées en agglomération, enduit traditionnel, Chemin des Tournelles, (toiture tuiles terre cuite ; menuiseries PVC, volets bois) maisons de plein pied avec garages, S.H.O.N : 183.28 m<sup>2</sup>. Propriété cadastrée section AB n° 517 = 1113 m<sup>2</sup> : lot A = 475 m<sup>2</sup> ; lot B : 512 m<sup>2</sup> et lot commun : 126 m<sup>2</sup>, située dans le périmètre du château. Zone UBb au P.O.S. (réponse de l'A.B.F du 2 Juillet demandant des pièces complémentaires). Pour être raccordé au réseau électrique, la commune est sollicitée par E.R.D.F. Il s'agit d'un prolongement de la ligne. Le devis estimatif est de : 2 562.36 € H.T. Après discussions, l'assemblée délibère et donne son accord pour prendre en charge ces travaux.

### **OBJET : PRISE EN CHARGE D'UN RACCORDEMENT ERDF CHEMIN DES TOURNELLES (EXTENSION HORS DU TERRAIN D'ASSIETTE DE L'OPERATION) :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu d'ERDF une réponse à une demande d'information pour l'instruction d'une autorisation d'urbanisme, accompagnée d'un chiffrage estimatif pour une extension du réseau électrique.

Ce dossier de permis de construire n° 0385600920004 concernant deux maisons individuelles jumelées, a été déposé par Mme B. REYNAUD-DULAURIER et M. André LABLABJIAN. Cette propriété est cadastrée section AB n° 517, chemin des Tournelles.

Monsieur le Maire indique que la commune est sollicitée financièrement par ERDF pour le raccordement électrique. Il ne s'agit pas d'un renforcement, mais d'un prolongement de la ligne électrique.

Le chiffrage de la contribution communale relative à l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération s'élève à 2 562.36 € H.T.

Pour information, en application de l'arrêté du 17.07.2008, ce chiffrage intègre le fait qu'ERDF prend à sa charge 40 % du montant des travaux de l'opération de raccordement de référence définie dans l'arrêté du 28.08.2007.

La longueur totale du raccordement, en incluant les ouvrages de branchement individuel est de 90 mètres.

La longueur de l'extension, en ce qui concerne le réseau nouvellement créé, est de 70 mètres en dehors du terrain d'assiette de l'opération.

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, après discussions et délibérations, et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour prendre en charge le raccordement électrique Chemin des Tournelles (extension hors du terrain d'assiette de l'opération), soit la somme de 2 562.36 € H.T (deux mille cinq cent soixante deux euros et trente six centimes d'euros).
- AUTORISE le maire à signer le devis et toutes les pièces relatives à ce dossier,
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 20, article 2042 (subvention d'équipement aux personnes de droit privé) au budget primitif 2009

=====

\* Demande de Certificat d'Urbanisme :

- déposé le 24 Juin 2009 par la SELARL AGATE de LA TOUR DU PIN pour l'Association des Etroits. Concerne les terrains cadastrés section AB n° 413 et 292. Objet de la demande : savoir si le terrain est constructible. Il sera partagé en deux îlots : Ilot A : section AB n° 413p (1000 m<sup>2</sup>) pour une construction d'une S.H.O.N de 300 m<sup>2</sup>. Ilot B : section AB 413p et 292 : terrain restant à l'Association des Etroits. Zones UBa et UA au P.O.S, hors périmètre du château.

\* Déclaration d'Intention d'Aliéner : reçue le 20 Juin 2009 de l'étude de Me MARTIN, Notaire à VIRIEU pour la vente de la propriété de M. et Mme G. JACQUET, 74 rue de la Bourbre, cadastrée section AB n° 386 = 988 m<sup>2</sup>. Zone UBa au P.O.S. Hors périmètre du château.

Prix de vente : 170 000.00 €. Acquéreur : SARRAGALIET 58 Impasse des Tourterelles à VIRIEU. La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

\* Informations du Conseiller Général : par courrier du 26 Juin 2009, Daniel VITTE, indique les montants garantis pour la construction et l'acquisition foncière de 8 logements par la Société Dauphinoise pour l'Habitat « Résidence les Lys », soit au total : 654 711.00 €.

\* Révision simplifié n° 1 du P.O.S : Monsieur BLANCHARD, Commissaire Enquêteur a renvoyé en mairie un rapport et le dossier relatif à cette révision. Aucune personne ne s'est déplacée aux permanences.

\* Zonage d'Assainissement : trois devis ont été réceptionnés en mairie. Pour analyser ces offres, une réunion a eu lieu le 15 Juin 2009.

1 - ALP'ETUDES, 137 rue Maoussard, Bt D, Parc du Pommarin à 38430 MOIRANS.

- Proposition financière : 17 925.00 € H.T
- Planning prévisionnel : 12 semaines environ.

2 - NICOT Ingénieurs Conseils Parc Altaïs 57 rue Cassiopée à 74650 ANNECY-CHAVANOD.

- Proposition financière : 9 640.00 € H.T
- Planning prévisionnel : 4 mois, puis suivi pendant l'élaboration du P.L.U.

3 - ALP'GEORISQUES Bâtiment MAGBEL, Z.I rue du Moirond à 38420 DOMENE.

- Proposition financière : 10 520.00 € H.T
- Planning prévisionnel : 5 mois.

Après études des trois dossiers, l'offre de la SARL NICOT d'un montant de 9 640.00 € H.T a été retenue.

Le conseil municipal délibère pour approuver ce choix et demander des subventions auprès des divers organismes : conseil général, agence de l'eau...

**OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES ET DEMANDES DE SUBVENTION POUR ELABORATION D'UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il convient d'établir un zonage d'assainissement. Il expose à l'assemblée les démarches entreprises pour choisir un bureau d'études.

Trois devis ont été réceptionnés en mairie et les offres analysées. Les propositions étaient les suivantes :

- ALP'ETUDES de MOIRANS ; Isère. Proposition financière : 17 925.00 € HT, planning prévisionnel : 12 semaines environ.
- NICOT Ingénieurs Conseils d'ANNECY, Haute Savoie. Proposition financière : 9 640.00 HT, planning prévisionnel : 4 mois, et suivi pendant l'élaboration du PLU.
- ALP'GEORISQUES de DOMENE, Isère. Proposition financière : 10 520.00 €, planning prévisionnel : 5 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- CHOISIT le bureau d'études NICOT Ingénieurs Conseils, Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée à 74650 ANNECY-CHAVANOD pour réaliser le zonage d'assainissement. Le devis estimatif est de : 9 640.00 € H.T (neuf mille six cent quarante euros hors taxe).

- SOLLICITE les subventions les plus élevées possibles auprès de :

\* l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, 12-4 allée de Lodz à 69363 LYON Cedex 07,

\* et du Conseil Général de l'Isère, Territoire des Vals du Dauphiné, 21 rue Jean Ferrand, BP 66 à 38353 LA TOUR DU PIN Cedex.

- S'ENGAGE à financer la part non subventionnée de ces travaux, et à ne pas commencer les travaux avant l'accord des subventions,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet et notamment les contrats avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général de l'Isère relatifs à ces subventions.

=====

\* Centre de Soins de Virieu : le Maire et Gilbert PONCET ont assisté à l'assemblée générale du Centre de Soins (association loi 1901).

Le maire fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans l'article du C.S.V sur le dernier bulletin municipal. Il s'agit **d'une association à but non lucratif**, et non pas « à but lucratif ».

Au cours de cette réunion, une présentation détaillée a été faite de l'établissement qui emploie 80 personnes.

Le sujet du parking a été abordé, mais il ne semble pas être une priorité pour l'instant.

Le conseil d'administration souhaite un minimum d'engagement communal par rapport aux travaux de voirie le long de l'établissement, rue de la gare.

Après discussions, le conseil municipal donne son accord pour participer aux travaux à hauteur de 5 000 € HT. Un courrier leur sera adressé.

## **II. VOIRIE :**

Henri RIVIERE fait part des travaux en cours :

- Chemin de Mallein et Z.A Mas de Perrière : les travaux de voirie ont commencé.
- Les employés de la Cté de Communes comblent les trous sur les voies communales, ils seront à Virieu la semaine prochaine.

## **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

Gilles BREDA informe le conseil municipal :

- les deux contrats de Messieurs VENET et LIMANE (personnel d'OSEZ) ont été prorogés jusqu'à la fin août.

Pour M. VENET : travaux en cours au lavoir (maçonnerie, charpente, tuiles) ; pour

M. LIMANE : peinture des toilettes vers la salle des fêtes, puis celles sur la place.

- Travaux à prévoir dans les 15 jours : réfection du mur d'enceinte des boules, peinture du mur de tennis.

- Depuis lundi 6 Juillet, Florent BERNET travaille au service technique communal, et ce jusqu'au 28 Août.

- Les travaux d'aménagement à la Roue à Augets et les marquages routiers sont pratiquement finis.

- Entreprise GUILLAUD & Fils : un devis a été établi pour la démolition de l'ancien local de la Croix Rouge et l'aménagement de la cour de l'ancienne mairie, montant H.T : 10 331.00 €, TTC : 12 355.88 €. Un bon pour accord a été donné.

- Roue à augets : la région Rhône-Alpes et la fondation du patrimoine ont décidé de renouveler cette année l'opération « au fil du patrimoine » destinée à aider la restauration du Patrimoine bâti public de proximité et lié aux éléments de passage. La commune s'inscrit pour la réfection de la roue à augets. Cette roue a ses axes en très mauvais état. Il lui faut une restauration complète afin qu'elle continue à tourner avec le déversement du ruisseau de Vaugelas.

Il s'agit d'un concours. Le dossier est à établir en 2 exemplaires et à retourner au délégué départemental adjoint Nord-Isère : M. DUPRE DE LA TOUR.

Tous les devis sont à joindre au dossier à envoyer avant le 24 Juillet 2009.

- Aire de jeux, skate park :

Plusieurs devis ont été réceptionnés.

Le conseil municipal délibère pour demander une subvention auprès du CNDS et du Conseil Général (via l'AFR qui est agréée Jeunesse et Sports).

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CNDS-DDJS ISERE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX VERS LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de répondre aux attentes des adolescents et en liaison avec la Commission « Vie des Jeunes » il a été décidé l'aménagement d'une aire de jeux vers la salle des fêtes. Plusieurs devis ont été réceptionnés :

- Nettoyage, balayage, enrobé pour le skate park : devis de l'entreprise EIFFAGE travaux publics de NIVOLAS-VERMELLE, Isère, montant estimatif H.T : 8 430.45 €.
- Achat de deux buts multi-jeux avec filets : devis de l'entreprise BROUTY SPORTS d'APPRIEU, Isère, montant estimatif H.T : 2 675.59 €.
- Achat de modules pour skate : devis de l'entreprise TEENSPORT d'EYBENS, Isère, montant estimatif H.T : 9 328.00 €.
- Fourniture et pose d'une clôture : devis de l'entreprise PIOTIN d'OYEU, Isère, montant estimatif H.T : 4 560.00 €.

L'estimation H.T de cet aménagement s'élève à : 24 994.04 € (vingt quatre mille neuf cent quatre vingt quatorze euros et quatre cents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ce projet d'aménagement d'une aire de jeux vers la salle des fêtes,
- SOLLICITE de la Commission Départementale du CNDS-DDJS de l'Isère, une subvention aussi élevée que possible, compte tenu des faibles ressources communales,
- AUTORISE le Maire à constituer les dossiers de subventions et à signer toutes pièces relatives à ceux-ci.

=====

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX VERS LA SALLE DES FETES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de répondre aux attentes des adolescents et en liaison avec la Commission « Vie des Jeunes » il a été décidé l'aménagement d'une aire de jeux vers la salle des fêtes. Plusieurs devis ont été réceptionnés :

- Nettoyage, balayage, enrobé pour le skate park : devis de l'entreprise EIFFAGE travaux publics de NIVOLAS-VERMELLE, Isère, montant estimatif H.T : 8 430.45 €.
- Achat de deux buts multi-jeux avec filets : devis de l'entreprise BROUTY SPORTS d'APPRIEU, Isère, montant estimatif H.T : 2 675.59 €.
- Achat de modules pour skate : devis de l'entreprise TEENSPORT d'EYBENS, Isère, montant estimatif H.T : 9 328.00 €.
- Fourniture et pose d'une clôture : devis de l'entreprise PIOTIN d'OYEU, Isère, montant estimatif H.T : 4 560.00 €.

L'estimation H.T de cet aménagement s'élève à : 24 994.04 € (vingt quatre mille neuf cent quatre vingt quatorze euros et quatre cents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE ce projet d'aménagement d'une aire de jeux vers la salle des fêtes,
- SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible, compte tenu des faibles ressources communales,
- AUTORISE le Maire à constituer les dossiers de subventions et à signer toutes pièces relatives à ceux-ci.

=====

Un espace récréatif complémentaire (mini parcours de santé, en bois pour enfants) est éventuellement envisagé sur l'ancien terrain de volley. Ce qui finirait l'aménagement de cette aire de loisirs.

#### **IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

- Commission Culturelle : Raoul TARTAIK donne le compte-rendu de la fête de la musique qui s'est déroulée dans plusieurs lieux du village. Le bilan est positif.

Le matin : concert d'orgues (30 personnes présentes), puis visite des orgues et ensuite, à la sortie : démonstration de hip-hop suivie d'un apéritif.

L'après-midi : concert de la chorale Crescendo à la Maison de Retraite. La prestation a semblé un peu courte à l'auditoire. Sous la halle : « Les maris cléments » (80 personnes) ; les percussions les ont rejoint car le pucier à la salle des fêtes était terminé.

Les prochains spectacles programmés : 3 Octobre 2009 : LABICHE et le 21 Novembre 2009, spectacle pour les enfants.

Raoul TARTAIK indique que le comité d'organisation du comice agricole n'a pas validé la proposition de la commission culturelle de faire venir des comédiens lors de cette manifestation fin août.

- Commission Sports Animations : Gilles PONCHON regrette cette décision. L'argument qui a été donné : le comice agricole est organisé par des bénévoles, l'animation doit être gratuite.

- S.I.V.U des Ecoles Publiques : Raoul TARTAIK informe l'assemblée que les travaux d'agrandissement ont commencé le 6 Juillet (terrassement fini). Un tuyau de chauffage a été arraché. Ce matin, l'expert chauffagiste était présent.

La prochaine réunion au SIVU est fixée au 17 Juillet 2009.

- Assemblée Générale de PLEXUS : 80 familles sont adhérentes, venant d'une vingtaine de communes, mais peu de participants à la réunion.

Les finances sont saines, le bureau est le suivant : présidente : Mme Aline REBRION ; trésorière : Mme Marie-Claude TARTAIK ; secrétaire : M. Michel DIZIN et secrétaire adjointe : Mme Hélène REBOUL.

Des remerciements ont été adressés aux communes pour les subventions accordées.

- Assemblée Générale du Judo : a eu lieu le 19 Juin 2009. Gilles PONCHON a excusé le maire et les adjoints. Une minute de silence a été respectée en souvenir du fondateur du club de judo : Alain MAIRE, décédé dernièrement.

Au cours de cette réunion, le bilan sportif a été donné. M. Laurent NEMOZ, entraîneur évolue depuis plusieurs années. L'entente Virieu/St Ondras fonctionne parfaitement. Une campagne d'informations dans les écoles est programmée. Le club de Judo ne participera pas au comice agricole. Le loto organisé n'a pas connu un grand succès.

- Assemblée Générale du Basket : Franck LEWILLON donne le compte-rendu de cette réunion. Une quinzaine de personnes était présente. Au total : 54 licenciés, 4 équipes dont les résultats sont satisfaisants cette saison. Beaucoup de parents s'étaient excusés, la fête de l'école publique avait lieu en même temps.

- Assemblée Générale du C.S.V : Gilles PONCHON a excusé le maire. Peu de monde était présent par rapport à l'effectif. Les travaux sur le terrain principal sont en cours. Un système

d'arrosage a été acheté. Une demande de subvention exceptionnelle sera faite auprès de la Cté de Communes. Le projet des vestiaires a été revu à la baisse, ils peuvent être réaménagés aux normes et à moindre coût. Une subvention est prévue pour 2010. Toutes les manifestations du CSV se sont bien déroulées, sauf le pucier : peu de participants.

Une personne du District de foot est venue sur place voir les travaux effectués (grillage et main courante, bancs de touches...). Le solde de la subvention F.A.I sera versé fin juillet.

- Comice Agricole 2009 : Rolande THUDEROZ donne des explications sur le défilé du dimanche. Le départ aura lieu à la Maison de Retraite. Des arrêtés seront pris pour les deux journées. Au total, quatre jeux seront organisés. Les tickets repas sont prêts et à la vente. Gilles PONCHON a remis au CCAS de VIRIEU, un chèque de 62 € pour la participation au comice agricole de CHELIEU l'an dernier.

- Commission Information-Communication : Bénédicte HABIB indique que la qualité du dernier bulletin municipal a changé. Les photos et l'écriture manquent de netteté : l'éditeur recherche pourquoi l'impression est floue.

Le dépliant sur VIRIEU est dans la dernière phase de réalisation. Mille sets de table conçus d'après le dépliant vont être offerts par « Notre Studio » en compensation de la qualité du bulletin de Juillet 2009.

La commission prévoit de tenir un stand sur le comice agricole, fin août. Seront présentés : les nouveaux dépliant, le bulletin municipal et le site Internet de la mairie.

- Commission Aménagement Environnement Fleurissement : Marie-Agnès TOURNON précise que cette commission participera également à ce stand pour expliquer les réunions de quartiers qui seront mises en place après les vacances.

Mme TOURNON indique que la signalétique a été mise en place dans la commune.

L'entreprise a par erreur implanté un panneau directionnel sur la propriété privée du château.

Le personnel technique se chargera de rectifier son implantation.

- Syndicat des Collèges : Marie-Agnès TOURNON indique que le planning d'utilisation du gymnase de LA TOUR DU PIN est établi. 1 h 40 mn par semaine est attribuée à la commune de VIRIEU.

- Syndicat des Eaux : Henri RIVIERE donne le compte-rendu de la dernière réunion : agrandissement des bureaux ; travaux de sondage au niveau de Ste Blandine...

Un système de traitement U.V a été mis en place pour la source de Milin.

Le syndicat des eaux est très vigilant. Un contrôle régulier et permanent est fait sur les effluents arrivant à la station d'épuration.

## **V. QUESTIONS DIVERSES :**

\* Cté de Communes : suite au changement d'adresse du siège de la Communauté de Communes, le conseil municipal délibère pour modifier l'article 3 des statuts.

## **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VIRIEU/VALLEE DE LA BOURBRE :**

Monsieur le Maire de VIRIEU rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes « Virieu-Vallée de la Bourbre » a aménagé de nouveaux locaux pour y transférer son siège.

La Communauté de Communes par délibération du 24 Juin 2009 a entériné cette décision qui modifie l'article 3 comme suit :

- le siège de la Communauté de Communes est transféré au 139 Champ de Mars 38730 VIRIEU.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes « Virieu-Vallée de la Bourbre »
- Charge le Maire de transmettre un exemplaire de la présente à la Communauté de Communes et à la Sous-Préfecture qui devra quant à elle, prendre l'arrêté préfectoral afin d'entériner cette modification des statuts.

=====

\* Association des Maires : les sessions de formation pour les élus sont suspendues pendant la période estivale. Elles reprendront en septembre.

\* Personnel Communal : suite aux démarches effectuées pour le changement de grade de Michel FAURE, nommé Garde Champêtre Chef Principal au 1<sup>er</sup> Mai 2009, le conseil municipal délibère pour supprimer le grade actuel.

**OBJET : SUPPRESSION DU POSTE DE GARDE CHAMPETRE CHEF :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Garde Champêtre Chef : Monsieur Michel FAURE a été nommé : GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL au 1<sup>er</sup> Mai 2009. L'assemblée avait délibéré le 5 Mai 2009 pour la création de ce poste de Garde Champêtre Chef Principal à temps complet.

Monsieur le Maire précise qu'une fois toutes les formalités accomplies : inscription au tableau d'avancement ; arrêté portant tableau d'avancement et nomination au grade supérieur : déclaration préalable de création du grade d'avancement ; arrêté de promotion au grade supérieur ; validation effectuée à la « bourse de l'emploi » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; il convient de supprimer l'ancien grade de Monsieur Michel FAURE.

Après avoir pris connaissance du dossier complet de cet agent, et études et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* **DONNE** son accord pour la suppression du poste de GARDE CHAMPETRE CHEF au 1<sup>er</sup> Mai 2009.

=====

\* Devis de LogiNeed : le technicien informatique a transmis un devis pour un PC portable, qui servira notamment aux comptes-rendus des réunions. Coût : H.T 969.90 €, TTC : 1160.00 €. Le conseil municipal donne son accord. Il sera intégré dans la location mensuelle du matériel informatique de la mairie.